



COLLABORATION A L'INTERIEUR DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

Dégradation de la situation sanitaire en Somalie par suite de la réapparition de la sécheresse

Projet de résolution présenté par les délégations des pays suivants : Arabie saoudite, Ghana, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan, Yémen et Yougoslavie

La Quarantième Assemblée mondiale de la Santé,

Profondément préoccupée par le fait qu'une fois de plus la sécheresse menace la vie et entraîne de graves pertes de cheptel et de biens en Somalie;

Tenant compte des renseignements fournis par le Gouvernement de la Somalie, d'après lesquels 1,6 million de personnes, dont 700 000 enfants, sont touchées par la sécheresse, 800 personnes sont déjà mortes et la situation se dégrade rapidement, en particulier dans le nord et le centre du pays;

Notant que le Gouvernement a instamment demandé le 29 avril 1987 une aide d'urgence et a pris des mesures pour coordonner les actions de secours avec l'Organisation des Nations Unies et la communauté des donateurs, notamment en créant un comité de lutte contre la sécheresse le 30 avril 1987;

Consciente des besoins sur le plan des secours tels qu'ils ont été définis dans le rapport d'information/message d'alerte publié le 5 mai 1987 par le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe;

1. LOUE les efforts vigoureux faits par le Gouvernement de la Somalie pour atténuer les difficultés qu'affrontent les victimes de la sécheresse;
2. EXPRIME sa gratitude au Directeur général pour l'appui qu'il a rapidement fourni au Gouvernement somali;
3. PRIE les Etats Membres, les organisations non gouvernementales et les autres organisations du système des Nations Unies de participer à l'effort concerté destiné à atténuer les effets négatifs de la sécheresse sur la population somalie;
4. PRIE le Directeur général :
  - 1) d'appeler l'attention des Etats Membres sur la dégradation de la situation sanitaire en Somalie due à la réapparition de la sécheresse;
  - 2) de prendre d'autres mesures encore pour atténuer les effets de la sécheresse sur la santé de la population, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions;
  - 3) d'étudier les possibilités d'appui supplémentaire de l'OMS ou de sources extérieures pour aider le Gouvernement à mener à bien les programmes de secours;
  - 4) d'aider le Gouvernement à surveiller la situation sanitaire de la population touchée et à renforcer sa capacité de faire face aux catastrophes dans le cadre des programmes généraux de développement sanitaire.